

L'an deux mille seize et le vingt-six Janvier à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.

La convocation était du 15 Janvier 2016.

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIE Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : Mme SARRAZIN Paulette

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU, le compte rendu de la dernière réunion en date du 08 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **001- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :**

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2015 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il commence par l'état de la dette qui se limite à un emprunt pour un capital dû de 2 023.71 €. Cet emprunt avait été souscrit pour la réhabilitation d'un logement communal et se termine en 2016.

Il donne ensuite le détail des opérations d'investissement et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 83 044.60
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 146 064.29	Recettes : 171 826.03
<b>TOTAUX :</b>	<b>146 064.29</b>	<b>254 870.63</b>

**Excédent : 108 806.34**

#### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 3 177.09	Recettes : 0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 23 718.19	Recettes : 30 044.09
<b>TOTAUX :</b>	<b>26 895.28</b>	<b>30 044.09</b>
<b>Restes à Réaliser :</b>	<b>Dépenses : 14 589.00</b>	<b>Recettes : 680.00</b>

**RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 98 046.15**

Le Maire ayant quitté la séance, Christian PERAUDEAU, doyen, prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

### **002- COMPTE DE GESTION 2015:**

Le Maire énonce le Compte de Gestion 2015 arrêté par M. WIART, le comptable.

L'analyse de ce dernier démontre qu'il comporte exactement les écritures du Compte Administratif 2015 qui vient d'être approuvé.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2015.

### **003- AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, **décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement sur le budget 2016 comme suit :**

#### **Résultat de Fonctionnement 2015**

Résultat de l'exercice :	Excédent de:	+ 25 761.74
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent de :	+ 83 044.60
<b>Résultat de Clôture à affecter :</b>	<b>Excédent de :</b>	<b>+ 108 806.34</b>

#### **Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la section de l'exercice	Excédent de :	+ 6 325.90
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit de :	- 3 177.09
<b>Résultat comptable cumulé R 001</b>	<b>Excédent de :</b>	<b>+ 3 148.81</b>

#### **Restes à Réaliser**

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	- 14 589.00
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+ 680.00
<b>Solde des Restes à Réaliser :</b>	<b>- 13 909.00</b>
<b>Besoin Réel de Financement :</b>	<b>10 760.19</b>

#### Affectation du Résultat de Fonctionnement :

En couverture du Besoin réel de financement	
Recette Budgétaire au Compte 1068 :	10 760.19
En excédent reporté de la section de Fonctionnement	
Ligne Budgétaire R002 :	98 046.15

#### **Transcription Budgétaire :**

##### Section de Fonctionnement :

DEPENSES : /

RECETTES : R002 Excédent reporté : + 98 046.15

##### Section d'Investissement :

DEPENSES : D001 Solde d'Exécution N-1 : /

RECETTES : R001 Solde d'Exécution N-1 : + 3 148.81

R1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 10 760.19

### **-004- TRAVAUX COMMUNAUX 2016 :**

#### **Assainissement Logement Presbytère :**

Deux entreprises ont été consultées à savoir COLLET de Sendets et MALANDIT de Savignac. Le Conseil Municipal prend en compte les éléments suivants :

- l'entreprise COLLET ne réalise que la partie terrassement et fait appel à la Société BLOMEPUR pour la micro-station, au niveau de la mise en place, ils envisagent de passer en limite de propriété.
- l'entreprise MALANDIT assure la totalité de la prestation et au niveau des garanties 5 ans de plus soit 15 ans pour les cuves et 1 an de plus sur les autres pièces soit 3 ans.
- le système des autres logements et de la salle a été mis en place par l'entreprise MALANDIT le suivi est assuré par contrat et cela fonctionne bien, la garantie a été utilisée pour remplacer le surpresseur.

Après avoir délibéré en fonction de ses éléments et des propositions, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise MALANDIT .

### **Sortie Eglise et Porche :**

Le Conseil Municipal évoque le défaut d'éclairage à la sortie de l'Eglise et sous le porche. Le Conseil Municipal décide de faire chiffrer une installation à faible consommation électrique.

### **Abribus :**

Virginie LE PROVOST demande si des éléments nouveaux sont intervenus pour le changement d'arrêt de bus scolaire à Mitton. Monsieur Le Maire répond dans la négative, les services seront relancés par la Mairie afin de disposer d'éléments de réponse par rapport à la mise en place éventuelle d'un abribus.

### **-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire donne les comptes rendus des dernières réunions communautaires :

### **MUTUALISATION DES SERVICES :**

Le Conseil Communautaire a validé le rapport comprenant le projet de schéma de mutualisation des services comme il a été précisé en Conseil Municipal ; ce schéma pourra être modifié en fonction des adhésions des communes aux services.

### **ORDURES MENAGERES :**

La Communauté de Communes a décidé d'adhérer pour l'ensemble des communes au SICTOM du Langonnais pour la collecte des Ordures Ménagères à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Pour l'heure seules les communes de l'ancienne CD Captieux-Grignols étaient adhérentes.

Les communes ont désigné des représentants pour siéger au SICTOM qui doivent être au nombre de 35 Titulaires et 35 Suppléants.

Cette adhésion entraîne le retrait de l'USSGETOM de toutes les communes de l'ancienne CDC du Bazadais au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Une autre des conséquences de ces décisions est le transfert automatique des 8 agents qui exerçaient cette compétence au niveau communautaire vers le SICTOM.

### **FINANCES :**

Des subventions d'équilibres ont été votées du Budget Principal vers les budgets annexes : Abattoirs, Lac de La Prade, Office de Tourisme, Maison de Santé et CIAS.

### **TOURISME :**

Il a été présenté le bilan de Fréquentation de l'Office de Tourisme, qui a fortement progressé. Une convention d'objectifs pour 2016 a été passée.

Le Projet des « 3 Lacs » a été exposé ; il s'agit de proposer une offre diversifiée en fonction des 3 sites qui ont une vocation différente : pêche pour Sigalens, Randonnée et Restauration pour Bazas, et Baignade et jeux nautiques pour Captieux.

### **ENFANCE :**

La réorganisation de l'accueil périscolaire de la Primaire de Bazas a fait l'objet d'une délibération

Les services travaillent au financement des travaux du Moulin de la Glory qui accueille le Centre de loisirs de Bazas, en déposant les demandes de subvention susceptibles d'être allouées car le montant estimatif est de l'ordre de 214 000 € H.T.

### **RECYCLERIE :**

Suite au projet de « recyclerie » la communauté de communes a décidé de mettre à disposition le bâtiment situé en face de la caserne des pompiers pour lieu de stockage.

### **-005- LES SYNDICATS :**

#### **SDEEG - Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde :**

Jean-François LACAMPAGNE donne la teneur de la réunion du 17 Décembre 2015 à laquelle il n'a pas pu assister. L'ordre du jour contenait notamment le débat d'orientation budgétaire, la modification des statuts du Syndicat.

Pour ce qui est du budget, il précise que 2 700 000 € vont être consacrés à l'enfouissement des lignes et que la pose de bornes pour les véhicules électriques est à l'étude.

#### **SYNDICAT DES EAUX :**

André LE MOIGNE informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de réunion syndicale, il précise toutefois que le Syndicat travaille à la Commission de Délégation de Service Public, les offres seront ouvertes le 11 Février et une décision sera prise avant la fin du même mois.

### **-006- QUESTIONS DIVERSES :**

#### **VOYAGES SCOLAIRES :**

La commune est sollicitée par le Collège Ausone de Bazas qui organise une sortie scolaire à Toulouse, il est demandé la somme de 15 € par enfant pour alléger les participations des familles. Le Conseil décide d'allouer 20 € par enfant soit 40 euros pour 2 élèves et de les inscrire lors du vote du budget.

Le collège de Casteljaloux propose un voyage linguistique de 5 jours en Angleterre, la commune est également sollicitée, le Conseil propose comme par le passé une aide de 40 € qui sera elle aussi inscrite au vote du Budget.

#### **GRIPPE AVIAIRE :**

Monsieur Le Maire informe que des éleveurs de la commune sont venus en Mairie faire état de leur inquiétude par rapport aux mesures prises contre la grippe aviaire. Le même jour, il a rencontré plusieurs Maires pour une réunion FDAEC et le Président du Conseil Départemental. Cette compétence appartient à la région mais tous les élus sont conscients du problème et du désastre économique pour les exploitations locales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.